

Expérience
Apprentissage
Épanouissement



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

OFFRE D'EMPLOI

Poste cadre temporaire - Remplacement de congé parental

RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ

Période d'affichage : **Du 21 mars au 26 avril 2024**

Période d'emploi : **À partir du 3 juin 2024 (durée : 15 mois)**

À PROPOS DE NOUS

Idéalement située entre le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Louis, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot offre un cadre de vie de travail exceptionnel. Ici, on ose le changement, on aime les défis et on se définit par notre dynamisme. Ici, vous pouvez faire la différence !

LE POSTE QU'IL VOUS FAUT

Sous l'autorité de la Directrice financière et trésorière, vous avez la charge de tâches variées et assistez l'équipe de trésorerie dans ses fonctions, notamment :

- Processus de fin de mois;
- Conciliation bancaire et écritures de journal;
- Analyse de compte;
- Préparation de certains rapports de gestion;
- Participation à la taxation annuelle et au processus de fin d'année;
- Participation à la préparation budgétaire et aux projections à long terme;
- Soutien au service de la trésorerie en période de pointe (réception et perception).

À PROPOS DE VOUS

Vous possédez les qualités et compétences suivantes :

- Baccalauréat en comptabilité, un atout;
- Une combinaison d'étude et d'expérience sera considérée;
- Une à trois années d'expérience;
- Expérience dans le domaine municipal, un atout;
- Connaissance avancée du logiciel Excel (capacité à concevoir des rapports avec des bases de données);

RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ

Période d'affichage : **Du 21 mars au 26 avril 2024**

Entrée en fonction : **À partir du 3 juin 2024 (durée : 15 mois)**

Page | 2

- Bonne connaissance du français (parlé et écrit) et connaissance fonctionnelle de l'anglais;
- Sens de l'organisation et de priorisation;
- Aptitude à élaborer des processus;
- Efficacité, autonomie et débrouillardise;
- Sens du travail en équipe;
- Sens aigüe de l'éthique envers les citoyens.

NOUS VOUS PROPOSONS

Horaire de travail : 35 heures / semaine

Du lundi au jeudi : 8 h à 16 h 30 | vendredi : 8 h à 12 h

Période d'emploi : Remplacement de congé parental

À partir du 3 juin 2024 pour une période de 15 mois

Salaire : À déterminer selon expérience



Envoyez-nous votre candidature [d'un clic](#)  [via notre formulaire en ligne.](#)

Nous communiquerons avec vous si votre candidature est retenue.